

FICHE D'OPPORTUNITÉS

GRUPE CONSULTATIF
POUR LA MOBILISATION
DES FINANCEMENTS
DU PND 2021-2025

AGRO-INDUSTRIE FILIERE HÉVÉA



CEPICI :

Tél. : (225) 27 20 30 68 63
E-mail : opportunités-projets@cepici.ci

**Ministère du Plan et du
Développement / Direction Générale
du Plan**

Tél. : (225) 27 20 25 88 61
E-mail : gcpnd2022@gmail.com

AGRO-INDUSTRIE — FILIÈRE HÉVÉA

DESCRIPTION DU SECTEUR

Le gouvernement ivoirien ambitionne de transformer de manière structurelle l'économie par l'industrialisation, notamment la transformation des matières premières agricoles, dont l'hévéa avec une implication de tous les acteurs du monde agricole. Le caoutchouc naturel est le 3^{ème} produit agricole d'exportation après le cacao et la noix de cajou. Sa production est restée en constante progression ces dernières années pour se situer à 949 276,0 tonnes en 2020 contre 782 559,0 tonnes en 2019, soit une hausse de 21,3%.

La Stratégie du Gouvernement incluse dans le Programme national d'investissement agricole de deuxième génération (2018-2025) PNIA2 vise à améliorer la compétitivité des produits agricoles, par :

- **le maintien d'un taux de croissance annuel moyen des productions agricoles à 7,5% sur la période 2021- 2025 ;**
- **l'amélioration des rendements à l'hectare des principales cultures de rente (Cacao, hévéa, anacarde, coton, mangue) et ;**
- **la transformation de 100% de la production exportée à l'horizon 2025.**

LE POTENTIEL DU SECTEUR

- 1^{er} pays producteur en Afrique (le pays produit environ 80% du caoutchouc du continent).
- 1^{er} exportateur mondial de caoutchouc naturel (L'UE absorbe les 4/5^{ème} des exportations ivoiriennes).
- 7,5% de la production mondiale de caoutchouc naturel.
- Le taux de transformation dans le secteur hévéa est d'environ 55%.
- Le caoutchouc naturel est le 2^{ème} produit agricole d'exportation après le cacao.
- Le chiffre d'affaires de la filière a été de 495 milliards de FCFA dont 100 milliards pour les producteurs en 2018.
- Le caoutchouc naturel emploie près de 165.000 producteurs, 40.000 saigneurs et fait vivre plus de 1.200.000 personnes.
- La mécanisation de l'agriculture via l'utilisation de nouvelles technologies et d'équipements modernes à haut rendement va permettre d'améliorer la compétitivité de la filière caoutchouc tout en réduisant la pénibilité du travail des paysans.
- Une filière organisée avec au moins huit (08) sociétés industrielles qui exploitent l'hévéa (SAPH, SOGB, TRCI, SAIBE, CHC, CCP, HEVETEC et IDH).

LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS

- Création de plantations industrielles (les plantations de la SAPH et de la SOGB).
- Existence de nombreuses agro-industries dans plusieurs filières, telles que l'hévéa, le palmier, la volaille et le manioc.
- Création des entrepôts de stockage de la production.

QUELQUES PROJETS :

• PPP : pôle de développement agricole intégré 7

- Pôle de transformation de cultures de rente (cacao, hévéa, palmier).
- Alimentant le port de San Pedro
- Multi- Société internationale de Plantations d'Hévéas (SIPH)

• Privés :

- Projet de mise en place d'une unité semi-artisanale de transformation de bois d'hévéa dans la région du Cavally
- Projet de mise en place une unité semi-artisanale de transformation de bois d'hévéa à Aboisso
- Projet de mise en place d'une unité semi-artisanale de transformation de bois d'hévéa à Grand-Bassam

- 
- Création des centres de mécanisation ou renforcement de centres existants : unités d'assemblage de pièces détachées ou de fabrication de machines.
 - Installation d'entreprises de maintenance et de réparation du matériel agricole.
 - Investissements dans la recherche scientifique pour faire face à la qualité non favorable des sols.

INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU SECTEUR :

- Aménagement de la Zone Industrielle de Guiglo (prévision)
- Aménagement de la Zone Industrielle Assouba (50 ha)
- Aménagement de la Zone Industrielle Bonoua (334 ha)

LES RÉGIONS CONCERNÉES

- Zones forestières du sud-est, du sud et du sud-ouest
- Zone marginale de production dans le centre-ouest
- Centre, Nord-ouest et Est.

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET INCITATIF

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques

- Loi n°2017-540 du 03 Août 2017 fixant les règles relatives à la régulation, au contrôle et au suivi des activités des filières Hévéa et palmier à huile.
- Ordonnance portant extension aux investissements réalisés dans le secteur de la transformation de l'hévéa, des dispositions de l'ordonnance du 3 juillet 2019, instituant des mesures fiscales incitatives spécifiques aux investissements dans le secteur de la transformation ainsi que son projet de loi.
- Décret n°84-934 du 27 juillet 1984 modifié par le décret 92-14-8 Janvier 1992 portant création de l'OCPV Office de l'aide à la Commercialisation des produits viviers.

2. Filière éligible au Code des Investissements

La filière hévéa est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1^{er} août 2018 portant code des investissements.

3. Procédure allègement fiscal durant les phases de d'implantation et d'exploitation de l'investissement privé

- Exonération partielle des droits de douane
- Exonération et/ou suspension de TVA
- Octroi de crédits d'impôts
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans
- Exonération d'impôts et taxes divers

LES ACTEURS CLÉS DU SECTEUR / QUELQUES LIENS UTILES

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.gouv.ci/fr
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci